



D.2017.07.05.10.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 5 Juillet 2017

10 - COMMUNICATION**10.3- Partenariat et convention n° 2017-1059 entre le SMTC-Tisséo et l'association Toulouse Polars du Sud organisatrice du Festival International des littératures policières. Approbation et autorisation de signer la convention**

L'an deux mille dix-sept, le cinq juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann jusqu'au point 1.1)	Absent-Excusé à/c du point 1.2
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 1.5
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Carneiro à/c du point 1.2)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Aujoulat à/c du point 1.2)	
BACOU Denis	X	X (M. Guyot à/c du point 2.1)	
GUYOT Philippe	X		

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170707-20170705-10-3D-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

SMTC

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de la neuvième édition du Festival International des littératures policières de Toulouse qui se tiendra du 6 au 8 octobre 2017, il a été convenu d'établir un partenariat entre le SMTC-Tisséo et l'association Toulouse Polars du Sud en vue de valoriser la manifestation et ses accès en transports en commun.

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

Aussi, le SMTC-Tisséo s'engage à assurer :

- la diffusion d'une annonce sonore dans les stations de métro des lignes A et B du 25 septembre au 8 octobre 2017 afin de promouvoir cette manifestation et ses accès en transport en commun auprès du grand public. **COUT NUL**
- la mise à disposition d'espaces d'affichage sur le réseau bus Tisséo (320 exemplaires des conducteurs) du 25 septembre au 8 octobre 2017. **COUT NUL**
- la mise à disposition de 70 titres 10 déplacements (valeur unitaire : 13.40€ TTC) et de 300 titres tribu (valeur unitaire : 8€ TTC) pour faciliter les déplacements des auteurs et participants. **NON RECETTE : 3338 EUROS TTC**
- la tenue d'une animation sur son réseau métro sous réserve des dispositions relevant de l'état d'urgence.

En contrepartie, l'association Toulouse Polars du Sud s'engage à :

- Fournir le support audio sur lequel sera enregistrée l'annonce sonore avant le 15 septembre 2017 et prendre à sa charge les frais liés à la duplication de l'annonce.
- réaliser et assurer la livraison des affiches avant le 15 septembre 2017.
- faire figurer le logo du SMTC-Tisséo sur l'ensemble des documents de communication de la manifestation.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

*
* *

Le Comité Syndical :

-Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association Toulouse Polars du Sud.

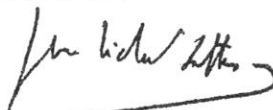
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170707-20170705-10-3D- DE Date de télétransmission : 07/07/2017 Date de réception préfecture : 07/07/2017

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
n° 2017-1059

ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE, sis 7 Esplanade Compans Caffarelli, B.P. 11120, 31011 TOULOUSE Cedex 6, et représenté par son Président, M. Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération n° D.2017.07.05.10.3 du 05 juillet 2017

Ci-après désigné par les termes « SMTC-Tisséo »,

ET

L'ASSOCIATION TOULOUSE POLARS DU SUD, 3, rue Georges Vivent BP 73657 31036 TOULOUSE CEDEX 1, représentée par son Président Monsieur Jean-Paul VORMUS dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après désignée par les termes « **L'ASSOCIATION TOULOUSE POLARS DU SUD** »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de la neuvième édition du Festival International des littératures policières de Toulouse qui se tiendra du 6 au 8 octobre 2017, il a été convenu d'établir un partenariat entre le SMTC-Tisséo et l'association Toulouse Polars du Sud en vue de valoriser la manifestation et ses accès en transports en commun.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques du SMTC-Tisséo et l'association Toulouse Polars du Sud dans le cadre de la neuvième édition du Festival International des littératures policières de Toulouse qui se tiendra du 6 au 8 octobre 2017.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

1- Engagements du SMTC-Tisséo

Le SMTC-Tisséo s'engage à assurer :

- la diffusion d'une annonce sonore dans les stations de métro des lignes A et B du 25 septembre au 8 octobre 2017 afin de promouvoir cette manifestation et ses accès en transport en commun auprès du grand public.
- la mise à disposition d'espaces d'affichage sur le réseau bus Tisséo (320 exemplaires des conducteurs) du 25 septembre au 8 octobre 2017.
- la mise à disposition de 70 titres 10 déplacements (valeur unitaire : 13.40€ TTC) et de 300 titres tribu (valeur unitaire : 8€ TTC) pour faciliter les déplacements des auteurs et participants.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170707-20170705-10-3D- DE Date de télétransmission : 07/07/2017 Date de réception préfecture : 07/07/2017

- la tenue d'une animation sur son réseau métro sous réserve des dispositions relevant de l'état d'urgence.

2 - Engagements de l'association Toulouse Polars du Sud

En contrepartie, l'association Toulouse Polars du Sud s'engage à :

- Fournir le support audio sur lequel sera enregistrée l'annonce sonore avant le 15 septembre 2017 et prendre à sa charge les frais liés à la duplication de l'annonce.
- réaliser et assurer la livraison des affiches avant le 15 septembre 2017.
- faire figurer le logo du SMTC-Tisséo sur l'ensemble des documents de communication de la manifestation.

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention prend effet à compter de la signature par la dernière partie. Elle prend fin à l'achèvement de la manifestation sauf cas de résiliation prévu à l'article 5.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention serait annulée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect d'une ou de l'autre des obligations ou en cas d'annulation de la manifestation.

La présente convention pourra également être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des parties ou à tout moment dès lors que l'ensemble des parties en sont d'accord, sans indemnités de part et d'autre moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 : LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en deux exemplaires originaux, le

Pour le SMTC-Tisséo
Le Président

Jean-Michel LATTES

Pour l'Association Toulouse Polars du Sud
Le Président

Jean-Paul VORMUS

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170707-20170705-10-3D- DE Date de télétransmission : 07/07/2017 Date de réception préfecture : 07/07/2017
